

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2015/05/04

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 4 mai 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M^{me} Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2015-125

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

MAIRE D'UN JOUR

Suite à un concours organisé par la MRC Beauharnois-Salaberry auprès des étudiants de l'école locale, les membres du Conseil municipal sont heureux de recevoir Joey Gilbert à titre de Maire d'un jour. Ce dernier a été présenté à l'assistance et il a été invité par la mairesse à faire la lecture de la lettre qui lui a permis de remporter le concours. Le conseil municipal lui a remis un cadeau.

2015-126

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que l'ordre du jour soit adopté, en reportant les points suivants :
 - 6.3 Installation de 2 panneaux d'arrêt au Pont chemin du Canal
 - 7.7 Mandat – réparation des fissures dans l'asphalte au Rang 5

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-127

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015 À 20 H

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-128

AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE INCENDIE

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>CTM, centre de téléphonie</i> Bon 773600	Fourniture et installation d'un système de communication 1 794,70 \$ plus les taxes applicables
<i>Autonomic</i> Bon 586301	2 interrupteurs pour le camion 211 260 \$ plus les taxes applicables
<i>Lassonde Marine</i> Bon 586302	Inspection et mise au point du moteur du bateau de sauvetage 370,80 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-129

**TARIFICATION DES SERVICES D'INTERVENTION ET D'ASSISTANCE
DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE HORS DU TERRITOIRE DE LA
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

Considérant qu'en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, une municipalité peut demander, auprès de l'un ou l'autre de leurs homologues, l'intervention ou l'assistance du Service de sécurité incendie d'une autre municipalité;

Considérant que le coût de cette aide est à la charge de la municipalité qui l'a demandée suivant un tarif raisonnable établi par résolution par celle qui l'a fournie, à moins que les municipalités concernées en décident autrement par une entente officielle adoptée ou une résolution de conseil;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka entend facturer les services d'intervention et d'assistance de son Service de sécurité incendie fournis aux municipalités hors du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en ayant fait la demande;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte une grille de tarification pour les services d'intervention et d'assistance de son Service de sécurité incendie.

En conséquence, il est proposé M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre une facture, représentant le coût des effectifs envoyés sur les lieux d'un incendie ou de tout autre sinistre, à la municipalité requérante conformément à ce qui suit :

- a) Camions et équipements envoyés
La Municipalité requérante doit payer le tarif horaire de chaque camion et équipement envoyés sur les lieux d'un incendie ou de tout autre sinistre, ainsi que le salaire du personnel et l'essence des véhicules, pendant la durée de l'aide, selon le tarif suivant :
- b) Frais d'administration
La Municipalité requérante doit également payer des frais d'administration de 15% qui doivent être ajoutés au coût de l'aide calculé selon ce tarif.
- c) Calcul du tarif
La durée de l'aide commence au moment où la Municipalité requérante fait la demande d'aide et se termine après la remise en état de l'équipement une fois de retour à la caserne de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Dans l'éventualité où la durée de l'aide est inférieure à 3 heures, un minimum de 3 heures sera facturé à la Municipalité requérante pour une demande d'aide.

- d) Remplissage des extincteurs
Le remplissage des extincteurs sera remboursé au coût réel.
- e) Intervention simultanée
Advenant que survienne un sinistre sur le territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pendant qu'elle aide la municipalité requérante, la municipalité requérante doit payer à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka les coûts qui lui sont facturés pour l'aide qu'elle a dû elle-même requérir.

TABLEAU 1 Facturation municipale en général

	Demande d'assistance lors d'un sinistre	Nombre de pompiers inclus	Taux horaire / Montant de base 3hrs min.	Heures suppl.
1	Une équipe d'autopompe (5 pompiers avec form. PI)*	5	433,39	293,18
2	Une équipe de sauvetage sur plan d'eau (4 pompiers)	4	433,39	267,69
3	Une équipe de citerne (2 pompiers)	2	382,39	254,93
4	Officier formé	1	75,00	25,00
5	Pompier formé	1	60,00	20,00
6	Les autres équipements utilisés par le SSI seront chargés au coût réel			

TABLEAU 2 Facturation pour Ormstown et Sainte-Barbe

	Demande d'assistance lors d'un sinistre	Nombre de pompiers inclus	Taux horaire / Montant de base 1ère heure	Heures suppl.
1	Une équipe d'autopompe (5 pompiers avec form. PI)*	5	433,39	293,18
2	Une équipe de sauvetage sur plan d'eau (4 pompiers)	4	433,39	267,69

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-130

PAIEMENT DES FACTURES DE SAINTE-BARBE, DE HUNTINGDON ET D'ORMSTOWN

Considérant que le *Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka* a demandé l'intervention et l'assistance du Service de sécurité incendie de Sainte-Barbe, de Huntingdon et d'Ormstown lors de l'incendie du 24 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte le paiement « sous-protêt » comme suit :
 - la facture numéro 201508278 de la Municipalité de Sainte-Barbe au montant de 6 255,47 \$;
 - la facture numéro 51390 de la Ville de Huntingdon au montant de 891,17 \$;
 - la facture numéro 319 de la Municipalité d'Ormstown au montant de 2 130,82 \$
- Que l'argent de cette dépense, soit un montant de 9 277,46 \$, provienne du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-131

PAIEMENT DE LA FACTURE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Considérant que le *Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka* a demandé l'intervention et l'assistance du Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield lors de l'incendie du 24 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer la facture de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au montant de 11 390,97 \$.
- Que l'argent de cette dépense provienne du surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-132

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-05 et les documents afférents.

2015-133

PÉDALIERS DE L'AVENIR – SCLÉROSE EN PLAQUES

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût d'un billet pour permettre à un élu de participer au souper-spectacle au profit de *La société canadienne de la sclérose en plaques – Division du Québec* qui se tiendra le 1^{er} juillet 2015 au *Club Touriste de Salaberry-de-Valleyfield*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-134

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 4 mai 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires avril 2015	950159 à 950222	31 689,58 \$
Journal des achats 13-04-15	132058 à 132061	862,06 \$
Journal des achats 16-04-15	132062 à 132065	2 755,76 \$
Journal des achats 30-04-15	132066 à 132119	118 589,72 \$
Journal des achats 30-04-15	132120	2 562,88 \$
Journal des achats 4-05-15	132121 à 132128	3 792,43 \$
Journal des achats 4-05-15	132122	-467,54 \$
Journal des achats 4-05-15	132129	315,44 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-135

REDDITION DE COMPTES 2014 - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports a versé, pour l'année civile 2014, une compensation de 31 890 \$ pour l'entretien du réseau routier local;

Considérant que ce montant vise l'entretien courant et préventif des routes locales et des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales et des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité,

conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-136

MANDAT – PRÉPARATION DE L'ANNEXE B DE LA REDDITION DE COMPTES 2014 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à la firme de vérification externe *Goudreau Poirier* le mandat de préparer et de déposer l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe relatif à la reddition de comptes 2014 dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-137

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE SAISONNIER

Considérant les nombreux projets à réaliser;

Considérant la nécessité d'avoir une aide supplémentaire pour la période estivale;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'engagement de M. Éric Legault à titre d'employé de voirie saisonnier, selon les modalités décrites à l'entente signée entre les parties, et ce, à compter du 4 mai 2015.
- Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-138

DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION DE MARIAGE OU D'UNION CIVILE – 2015

Considérant la résolution numéro 2013-270 adoptée le 2 décembre 2013;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka a nommé, par résolution, M^{me} Caroline Huot pour célébrer des mariages ou des unions civiles dans les limites territoriales de la municipalité;

Considérant que M^{me} Huot doit percevoir, des futurs époux, les droits fixés par le règlement 206-2006;

Considérant que les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile sont prévus à la grille « *Tarif indexé par le ministère de la Justice* » et sont indexés annuellement;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile soient fixés, pour l'année 2015, à :
 - 309,47 \$, si célébré à l'Hôtel de Ville par la mairesse;
 - 412,24 \$, si célébré à l'extérieur de l'Hôtel de Ville par la mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-139

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers comparatifs des revenus et des dépenses au 31 mars 2015.

2015-140

MANDAT À ME NATHALIE DAOUST DE LA FIRME PILON, DAOUST, NOTAIRES – ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA FABRIQUE

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est déjà propriétaire d'une partie de la rue de la Fabrique;

Considérant que la Fabrique de la paroisse Saint-Laurent désire se départir de cette section de rue;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate Me Nathalie Daoust de la firme *Pilon, Daoust, notaires* pour la préparation du contrat d'achat d'une partie de la rue de la Fabrique identifiée par le lot 5 126 434 du cadastre rénové du Québec, le tout pour un montant de 1 100 \$ plus les taxes applicables.
- Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer le contrat d'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-141

ENTENTE AVEC MONSIEUR ROBERT MONTPETIT – PONT SEIGNEURIAL

Considérant que le Ministère des Transports réalisera des travaux de remplacement de la structure du pont P-3094 enjambant la rivière Saint-Louis sur le chemin Seigneurial;

Considérant la nécessité d'acquérir des emprises pour l'exécution de la construction;

Considérant le mandat accordé à la firme *Évaluation Roussillon inc.*;

Considérant les rencontres de négociation entre M. Danny Pépin de la firme *Évaluation Roussillon inc.* et le propriétaire concerné M. Robert Montpetit;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de verser, à M. Robert Montpetit, un montant de 4 500 \$.
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte d'aménager un ponceau temporaire sur le chemin Seigneurial près de la route 132 afin de permettre à M. Montpetit d'accéder à sa propriété durant la période des travaux.
- Que l'argent de cette dépense provienne du surplus non affecté.
- Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer une entente avec M. Robert Montpetit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-142

AUTORISATION POUR LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2015

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que M^{me} Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à assister au congrès de l'*Association des directeurs municipaux du Québec* qui se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015.
- Que les frais de représentation, excluant les frais d'inscription, lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un maximum de 900 \$ et qu'un acompte de 500 \$ lui soit remis avant son départ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-143

PRÊT DE SALLES À LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE – CENTRE SOCIOCULTUREL

Considérant la liste des tarifs (2013) en vigueur pour le *Centre socioculturel*;

Considérant que les élus ont analysé la demande de la *Société Saint-Jean-Baptiste*;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de prêter, sans frais, à la *Société Saint-Jean-Baptiste* le nombre de salles nécessaires pour la tenue du *Brunch annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste* qui se tiendra le 17 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-144

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE AD-5

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le 2^e projet de règlement numéro 287-2015, modifiant le règlement de zonage numéro 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes et permettre l'agrandissement de la zone AD-5, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-145

APPUI À LA DEMANDE DE 9122-9930 QUÉBEC INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Considérant que la firme 9122-9930 Québec inc. désire vendre l'entreprise située sur le lot numéro 5124193 au 151 Route 132;

Considérant que le futur acheteur *Ateliers mécaniques LM inc.* désire faire l'acquisition du 151 Route 132 et changer l'usage actuel de fabrication et réparation de contacts électriques dans le but de vendre et réparer des chariots élévateurs et autres opérations connexes;

Considérant que la demande vise à vendre la propriété;

Considérant que l'usage projeté est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que l'homogénéité du milieu agricole avoisinant est préservée;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka appuie la demande d'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, de *9122-9930 Québec inc.* adressée à la CPTAQ qui vise le changement d'usage du lot 5124193 situé au 151 Route 132.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-146

MANDAT – TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE SECTION DE LA RUE BRISSON

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à la demande de soumissions sur invitation pour les travaux d'asphaltage d'une section de la rue Brisson;

Considérant que les soumissions reçues sont au nombre de 2 et se lisent comme suit :

<i>Asphalte Major et fils inc.</i>	18 826,60 \$
<i>Asphalte Verner inc.</i>	19 709,50 \$

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde au plus bas soumissionnaire conforme soit, *Asphalte Major et fils inc.* le mandat de procéder aux travaux d'asphaltage d'une section de la rue Brisson, pour un montant de 18 826,60 \$ plus les taxes applicables.
- Que l'argent de la dépense provienne du code GL 22 300 00 000 pour 17 000 \$ ainsi que du surplus non affecté pour 2 765,58 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-147

FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le contrat du fauchage des bords de route pour l'année 2015, à *9029-2533 Québec inc.* (Jean-Pierre Monette) au tarif de 55,99 \$ du kilomètre, plus les taxes applicables.
- Que la Municipalité puisse demander, au besoin, une coupe supplémentaire durant l'année 2015 au tarif de 55,99 \$ du kilomètre, plus les taxes applicables.
- Que la Municipalité puisse demander, au besoin, le service d'un bras télescopique ou d'une scie rotative au tarif horaire de 70 \$ plus les taxes applicables.
- Que la Municipalité puisse demander de procéder au ramassage des branches et d'en disposer à l'endroit désigné par la Municipalité. Le service comprend 2 hommes, un tracteur et une remorque pour un montant de 70 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-148

BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à *Dassyloi*, le mandat de balayer les rues de la municipalité qui sont décrites au plan en annexe, le tout au tarif horaire de 85 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-149

LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka loue de *Toilettes Sanibert*, 6 toilettes portatives pour la période du 15 mai 2015 au 15 septembre 2015 aux tarifs inscrits à la soumission numéro 352.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-150

APPROBATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – DÉNEIGEMENT 2014-2015

Considérant les conditions météorologiques durant la saison 2014-2015;

Considérant l'article 19.1 du devis DEN2013-1;

Considérant la résolution 2014-206 intitulée « *Location d'équipement de déneigement 2014-2015* »;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer, à la firme *Travaux agricoles JRT*, les coûts supplémentaires pour l'enlèvement de la neige et la location de tracteur pour un montant de 8 201,25 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-151

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – ANALYSE DE SOL « PHASE 1 » DE CERTAINES RUES MUNICIPALES

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès des firmes *Groupe ABS* et *Services techniques AMEC*, pour réaliser des analyses de sol « Phase 1 » des rues suivantes :
 - Rue Centrale (entre la voie ferrée et le rang 5)
 - Rang 5 (entre Centrale et le chemin Seigneural)
 - Chemin de la Baie (entre Brosseau et chemin du Canal)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-152

AUTORISATION D'ACHAT – TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>Entreprises D. Léger</i> Bon 586491	Enlèvement de la boîte à abrasifs et installation de la boîte du camion GMC et entretien 355,95 \$ plus les taxes applicables
<i>L’Affiche Lettrage et Enseigne</i> Bon 586492	Plaquettes manquantes (911) 420 \$ plus les taxes applicables
<i>Bellerive Auto Spring</i> Bon 586493	Réparation des lames du GMC 579,99 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-153

MANDAT À JEAN DORÉ – ABATTAGE COMPLET D'UN ARBRE SUR LA RUE HÉBERT

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à Jean Doré, le mandat d'abattre un arbre sur la rue Hébert, le tout au montant de 2 400,00 \$
- Que la souche soit également retirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-154

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA

Considérant les résolutions numéros 2014-013 et 2014-014 adoptées le 6 janvier 2014;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a signé une convention d'aide financière la liant au Ministère de la Famille dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés*;

Considérant l'article 3.3. de ladite convention;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à la création et à la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA, ayant pour mandat l'élaboration de la politique municipale des aînés.
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka nomme les personnes suivantes pour constituer le comité de pilotage MADA :
 - Caroline Huot, mairesse
 - Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière
 - Jean-Guy St-Onge, conseiller responsable du dossier des aînés
 - Réjean Dumouchel, conseiller responsable du dossier des familles
 - André Viau, chargé de projet CAMF
 - Marie-Josée Bétournay, chargée de projet pour la Municipalité
 - Miriam Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux événements et chargée de projet pour le Municipalité
 - Marie-Ève Groulx Laroche, coordonnatrice du CAL
 - Nathalie Archambault, organisatrice communautaire CSSS pour les aînés
 - Claire Mélançon, directrice du Centre d'action bénévole de Salaberry-de-Valleyfield
 - Vanessa Théorêt, nutritionniste pour Vie en forme
 - Carolane Simon, citoyenne représentant la jeunesse
 - Robert Hogue, citoyen représentant des aînés
 - Manon Lussier, citoyenne représentante des aînés
 - Micheline Gobeil, citoyenne représentante des aînés
- Que les mandats de ce comité de pilotage sont les suivants :
 - Dresser un bilan des réalisations municipales et l'état de la situation actuelle en lien avec les aînés.
 - Consulter la population afin de connaître les besoins et dresser un portrait des aînés.
 - Proposer au conseil municipal une politique des aînés et un plan d'action,
 - Élaborer un plan de communication qui permettra d'informer la population et plus particulièrement les aînés.
 - S'assurer de la mise en place et du suivi de la politique et de son plan d'action.

Que pour ce faire le comité se réunira pour les prochains 18 mois, une fois par mois selon la formule d'un 5@7. Lors de ces rencontres, les membres seront invités à échanger, élaborer, planifier des actions pour améliorer la qualité de vie des citoyens et plus particulièrement des aînés de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-155

COURS OFFERTS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION PRINTEMPS-ÉTÉ 2015 DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Considérant les résultats de la période d'inscription aux différentes activités offertes dans le cadre de la *Programmation Printemps-Été 2015*;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les cours de Yoga et de Zumba adulte soient offerts selon l'horaire prévu.
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer un montant de 680,32 \$ pour la tenue de ces cours.
- Que les personnes qui se sont inscrites à des activités qui ont été annulées soient remboursées.
- Que les personnes désirant se joindre aux cours offerts après la période d'inscription déboursent un supplément de 20%.
- Que l'information soit diffusée sur le site Internet de la Municipalité et dans le *Stan-Info* de juin 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-156

AUTORISATION DE DÉPENSES – COURSE DU 17 MAI 2015 ET JOURNÉE DE LA NATURE DU 24 MAI 2015

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal autorise les dépenses pour la tenue de la *Course du 17 mai 2015* et de la *Journée de la Nature du 24 mai 2015*, selon les listes déposées en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-157

ACQUISITION DE MODULES D'EXERCICE POUR ADULTES

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à des demandes de soumissions sur invitation pour la fourniture et l'installation d'appareils d'exercice extérieurs;

Considérant que les soumissions reçues au nombre de 2, se lisent comme suit :

<i>TechSport inc.</i>	8 879,87 \$
<i>Tessier Récréo-Parc inc.</i>	6 675,00 \$

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde au plus bas soumissionnaire conforme soit, *Tessier Récréo-Parc inc.* le mandat de fournir et d'installer des appareils d'exercice extérieurs pour adultes, au montant de 6 675 \$ plus les taxes applicables.
- Que l'argent de cette dépense provienne du code GL 22 700 00 000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-158

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ – PROJET PILOTE D'UNE NAVETTE TERRESTRE EN LIEN AVEC LA NAVETTE DES CANAUX DU SUROÏT

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka contribue à la navette des canaux du Suroît;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et les représentants du *Parc régional de la MRC Beauharnois* désirent bonifier l'offre de la navette fluviale par, en autres, une navette terrestre dirigée vers Baie-des-Brises;

Considérant que le projet pilote d'une navette terrestre est supervisé et partiellement financé par la *MRC Beauharnois-Salaberry* et la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de participer pour un montant de 1 000 \$ au projet pilote de la navette terrestre vers Baie-des-Brises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-159

ADHÉSION 2015 – LOISIR SPORT MONTÉRÉGIE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité renouvelle l'adhésion 2015 à *Loisir Sport Montérégie* pour un montant de 76,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-160

INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Qu'une soirée de danse et spectacle se tiendra au *Centre socioculturel* le 9 mai de 19 h à minuit. Les billets au coût de 15 \$ sont en vente à la Municipalité.
- Que le 17 mai 2015 dès 10 h se tiendra une course à pied à la *Halte des Plaisanciers du Parc régional de Beauharnois*. M^{me} Caroline Huot mairesse participera à la course de 10km et invite les gens à venir l'encourager.
- Que se tiendra le 24 mai 2015 à compter de 10 h au *Centre socioculturel*, la *Journée de la Nature* (kiosques, distribution d'arbres) ainsi que le brunch des citoyens. Les billets pour le brunch sont en vente à la Municipalité, au coût de 13 \$ pour les 6 ans et plus et gratuit pour les 0 à 5 ans.
- Que l'*Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield* est ouvert depuis le 22 avril 2015. Un guide a été distribué par la poste, et nous vous invitons à y apporter vos matières à récupérer afin de diminuer le poids des ordures ménagères.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-161

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge
- Que la séance soit levée à 20 h 52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

(original signé)
Caroline Huot
Mairesse

(original signé)
Louise Maheu Denis
Directrice générale et
secrétaire-trésorière